

# CONSEIL GENERAL

## PROCES-VERBAL SOMMAIRE DE LA REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 10 SEPTEMBRE 2010

### DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE, EDUCATIVE ET SPORTIVE

#### **2010.09.245 - CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES**

##### **Produits dérivés à l'effigie de WOINIC et approbation des tarifs**

La Commission Permanente :

- DECIDE de créer une régie de recettes spécifique consacrée aux produits dérivés Woinic, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010 ;
- APPROUVE la mise en place des deux réseaux de distribution ainsi que les tarifs y afférents, tels qu'ils figurent en annexe à la délibération ;

Les produits sont disponibles, dans un premier temps, selon deux types de distribution :

- directement pour les particuliers qui en font la demande,
- par l'intermédiaire de distributeurs désignés par le Conseil Général bénéficiant d'un tarif fournisseur.
- DONNE délégation au Président pour toute décision susceptible de faciliter la mise en œuvre des réseaux de distribution ;
- AUTORISE le Président à signer tout acte à intervenir.

#### **2010.09.246 - CONCESSIONS DE LOGEMENT DANS LES COLLEGES**

##### **Demande de dérogation - Année scolaire 2010-2011**

La Commission Permanente

DECIDE, après avoir examiné la demande de dérogation à l'obligation de résider, présentée par un personnel logé par nécessité absolue de service dans un collège, pour l'année scolaire 2010-2011, d'émettre l'avis indiqué dans le tableau annexé à la délibération.

#### **2010.09.247 - COLLEGE DE MOUZON-RAUCOURT**

##### **Fermeture et désaffectation du site de MOUZON**

La Commission Permanente :

- PROPOSE la désaffectation de l'ensemble des biens immobiliers du site de MOUZON du collège multisite MOUZON-RAUCOURT à M. le Préfet des Ardennes, sachant que cette désaffectation, lorsqu'elle aura été prononcée, aura pour effet de faire recouvrer aux collectivités la pleine propriété desdits bâtiments :
  - ceux qui existaient avant le transfert de compétences au Conseil Général, en 1986, seront récupérés, de plein droit, par la Ville de MOUZON,
  - celui construit par le Conseil Général, après cette date, à savoir l'extension du bâtiment abritant la restauration, pourrait être cédé gratuitement à la Ville de MOUZON ;
- PREND ACTE que le Président proposera cette cession, après son évaluation par le Service des Domaines ;
- DECIDE, dans l'attente, de mettre le bâtiment de la cantine à disposition de la Ville de MOUZON, afin d'y accueillir les élèves des classes primaires à partir de la rentrée scolaire de septembre 2010 ;
- DECIDE de prendre la délibération qui sera à joindre au dossier devant être transmis à M. le Préfet des Ardennes ;
- APPROUVE le projet de convention provisoire de mise à disposition des biens immobiliers du site de MOUZON à intervenir entre le Conseil Général et la Ville de MOUZON, tel qu'il figure en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer ce document.

**2010.09.248 - UTILISATION DES LOCAUX SCOLAIRES EN DEHORS DES HEURES DE COURS**  
**Communication**

La Commission Permanente donne acte au Président du Conseil Général de sa communication relative à l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures de cours, qui fait état, au terme de l'année scolaire 2009-2010, de 18 autorisations dont la liste figure en annexe à la délibération.

**2010.09.249 - AIDES EXCEPTIONNELLES DE SCOLARITE - Année scolaire 2009-2010**  
**Sixième répartition**

La Commission Permanente

DECIDE d'attribuer des aides exceptionnelles de scolarité, selon la répartition jointe en annexe à la délibération.

**2010.09.250 - ACTIONS VOLONTAIRES EN DIRECTION DES ECOLES**  
**Classes vertes - Quatrième répartition**

La Commission Permanente

DECIDE, au titre de la participation du Conseil Général aux frais de fonctionnement de "classes vertes" supportés par les établissements scolaires, d'attribuer des subventions, selon la répartition jointe en annexe à la délibération.

**2010.09.251 - EDUCATION - Subventions diverses**

La Commission Permanente

DECIDE d'accorder des subventions suivantes :

- à l'Union des Délégués Départementaux de l'Education Nationale (DDEN) des Ardennes (DDEN) pour son fonctionnement,
- à l'association ACCUSTICA - Centre de Culture Scientifique Technique et Industrielle (CCSTI) pour l'organisation de la 19<sup>ème</sup> édition de La Fête de la Science qui se déroulera dans la Région Champagne-Ardenne, du 21 au 24 octobre 2010,
- au CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires) de REIMS-CHAMPAGNE-ARDENNE pour l'édition du Guide de l'Etudiant 2010/2011.

**2010.09.252 - TRANSPORTS SCOLAIRES**  
**Conventions tripartites Département-Communes-Transporteurs**  
**Année scolaire 2010-2011 (Première situation)**

La Commission Permanente, au titre des transports scolaires :

- AUTORISE la reconduction, dans les mêmes termes, pour l'année scolaire 2010-2011, des conventions passées avec les Communes, Communautés de Communes et Syndicat suivants, pour lesquels les circuits sont maintenus : BAALONS, BEAUMONT EN ARGONNE (2 conventions), BOGNY SUR MEUSE, FAGNON, GESPUNSART, GIRONDELLE, GRANDPRE, LES ALLEUX, LES MAZURES, MONTHERME, MOUZON, SEMIDE, VENDRESSE (3 conventions), Communauté de Communes de l'Asfeldois (2 conventions), Communauté de Communes de la Thiérache Ardennaise, SIVU de CHEMERY SUR BAR (2 conventions), telles qu'elles figurent en annexe à la délibération ;
- APPROUVE les modifications à intervenir dans les conventions à passer avec les Communes de DOUZY, FRAILLICOURT, MAUBERT FONTAINE, MOUZON, NOUVION SUR MEUSE, NOVION PORCIEN, REGNIOWEZ, RIMOGNE, SIGNY L'ABBAYE, VIREUX WALLERAND, VIVIER AU COURT, les Communautés de Communes de l'Asfeldois et de la Thiérache Ardennaise (cf. annexe à la délibération) ;
- AUTORISE la création de nouvelles conventions à passer avec les Communes de EXERMONT, SAULCES MONCLIN et le SIVOM de CHAUMONT PORCIEN (cf. annexe à la délibération) ;
- AUTORISE le Président à signer l'ensemble des documents.

### **2010.09.253 - MISE EN PLACE DE NAVETTES TER POUR DESSERVIR LES MATCHES DU CSSA**

La Commission Permanente :

- DECIDE de reconduire le financement du transport ferroviaire entre GIVET - CHARLEVILLE-MEZIERES et SEDAN pour la desserte des matches du CSSA (Club Sportif Sedan-Ardenne) à domicile, en fixant forfaitairement la participation du Conseil Général par navette ;
- APPROUVE la convention à conclure avec la SNCF pour la saison 2010-2011, telle qu'elle figure en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer ce document.

### **2010.09.254 - ASSOCIATION TGV EST-EUROPEEN**

La Commission Permanente

DECIDE de poursuivre l'adhésion du Conseil Général à l'Association TGV Est-Européen et de régler la cotisation forfaitaire.

### **2010.09.255 - ENCOURAGEMENT AUX SPORTS**

#### **Clubs de renom national - Répartition 2010**

La Commission Permanente, au titre du soutien du Conseil Général en faveur des associations sportives évoluant au plus haut niveau national :

- DECIDE d'accorder des subventions, selon la répartition figurant en annexe à la délibération ;
- APPROUVE la convention de partenariat à intervenir avec l'association sportive de PRIX LES MEZIERES, telle qu'elle figure en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer ce document.

### **2010.09.256 - ENCOURAGEMENT AUX SPORTS**

#### **Clubs de renom régional - Répartition 2010**

La Commission Permanente

DECIDE, au titre du soutien du Conseil Général en faveur des associations sportives évoluant au plus haut niveau régional, afin de les aider à faire face aux charges qui grèvent lourdement leur budget, en particulier les frais de déplacement, d'accorder des subventions, selon la répartition figurant en annexe à la délibération.

### **2010.09.257 - MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES - Cinquième répartition**

#### **AIDE AU FONCTIONNEMENT DES ASSOCIATIONS SPORTIVES - Quatrième répartition**

La Commission Permanente, au titre de l'action volontaire du Conseil Général en direction du sport de masse :

- APPROUVE la répartition relative à l'organisation ou la participation d'associations à des manifestations exceptionnelles, telle qu'elle figure en annexe 1 à la délibération ;
- APPROUVE la répartition dans le cadre de l'aide au fonctionnement des associations sportives et des comités départementaux, telle qu'elle figure en annexe 2 à la délibération.

### **2010.09.258 - AIDE AUX FORMATIONS BAFA ET BAFD - Cinquième répartition 2010**

La Commission Permanente, au titre de l'aide du Conseil Général en faveur des jeunes ardennais suivant une formation BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) et BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur) :

- DECIDE d'accorder des aides conformément à la répartition jointe en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer les conventions correspondantes.

**2010.09.259 - FONDS CULTUREL DEPARTEMENTAL  
Manifestations exceptionnelles - Deuxième répartition 2010**

La Commission Permanente, au titre du soutien financier du Conseil Général aux organisateurs d'événements culturels qui animent le territoire départemental tout au long de l'année :

- DECIDE d'accorder des subventions, selon la répartition jointe en annexe à la délibération ;
- DECIDE d'accorder une subvention à l'association des Petits Comédiens de Chiffons, pour la préparation du Festival Mondial des Théâtres de Marionnettes qui aura lieu en septembre 2011 et fêtera le 50<sup>ème</sup> anniversaire de sa création ;
- APPROUVE le texte des conventions à intervenir, tel qu'il figure en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer les conventions correspondantes.

**2010.09.260 - FONCTIONNEMENT DES ECOLES DE MUSIQUE**

La Commission Permanente, dans le cadre du soutien du Conseil Général à l'enseignement de la musique :

- DECIDE d'arrêter le montant de la subvention accordée à la Ville de CHARLEVILLE-MEZIERES pour les Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM) du collège Jean Macé ;
- DECIDE de répartir une somme au bénéfice de 15 écoles de musique, selon les règles de répartition suivantes :
  - un forfait par école,
  - le solde du crédit réparti au prorata des effectifs.
- APPROUVE la répartition, telle qu'elle figure en annexe à la délibération ;
- DECIDE d'accorder une subvention à l'association Animation Musique Enseignement ;
- APPROUVE la convention à intervenir avec la Ville de CHARLEVILLE-MEZIERES pour le fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Départemental et le financement des Classes à Horaires Aménagés Musique, telle qu'elle figure en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer ce document.

**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ECONOMIE**

**2010.09.261 - AIDE AUX INVESTISSEMENTS D'ENVERGURE DES PME**

La Commission Permanente, dans le cadre de l'aide du Conseil Général aux investissements d'envergure des PME :

CONSIDERANT que, par décision du 7 mai 2010, elle a attribué une avance à taux zéro, remboursable sur 5 ans, après un différé d'un an à la société SARTECH PACKAGING, située à BAZEILLES, pour un projet d'industrialisation du procédé Flore Innov ;

- PREND ACTE que l'activité de cette entreprise est aujourd'hui placée dans une structure juridique indépendante de SARTECH PACKAGING, la société INNOV-TECH ;
- PREND ACTE que le projet étant porté par une société nouvellement créée, l'octroi de l'aide est désormais conditionné à la réalisation d'au moins 3 embauches ;
- PREND ACTE que la structure INNOV-TECH sera située à BAZEILLES et comprendra 20 postes et que ceux-ci seront proposés aux salariés licenciés pour motif économique des sociétés SARTECH et ARDINVEST confrontés à la conjoncture économique très difficile de la sous-traitance automobile, que les différents établissements regroupant les activités de SARTECH sur le site de BAZEILLES passent ainsi de 46 salariés à 24 et que 3 postes sont également proposés au sein de la structure Flore Innov, dans le cadre de ces mesures de reclassement ;
- DECIDE de transférer l'avance à taux zéro octroyée initialement à la société SARTECH PACKAGING à la société INNOV-TECH, avec les mêmes conditions de remboursement.

**2010.09.262 - AFFAIRES ECONOMIQUES - Diagnostic GEODE**

La Commission Permanente

DECIDE, dans le cadre du soutien du Conseil Général aux entreprises réalisant le Diagnostic "GEODE", prestation mise en place par la Banque de France, d'allouer des subventions, selon la répartition jointe en annexe à la délibération.

### **2010.09.263 - AFFAIRES ECONOMIQUES - Forum de la création-reprise d'entreprise 2010**

La Commission Permanente

DECIDE, compte tenu de l'intérêt de la manifestation pour la thématique de la création-reprise d'entreprise dans le département des Ardennes et eu égard aux concours de l'Union Européenne et du Conseil Régional de Champagne-Ardenne mobilisés pour l'action, d'allouer à la Chambre Economique des Ardennes une subvention pour l'organisation du Forum de la création-reprise d'entreprise, qui aura lieu les 22 et 23 octobre 2010 au CFA Interprofessionnel de CHARLEVILLE-MEZIERES.

### **2010.09.264 - AFFAIRES ECONOMIQUES ET TOURISTIQUES - SARL JEANTILS-GILLET**

La Commission Permanente :

- PREND ACTE que la SARL JEANTILS-GILLET a été créée par MM. Yanick FOURNAISE et Alexandre ROMAIN, afin de reprendre l'activité de la société Volets de France, implantée à CHARLEVILLE-MEZIERES et mise en liquidation le 5 novembre 2009 ;
- PREND ACTE que le Tribunal de Commerce de SEDAN a agréé l'offre de reprise présentée par MM. FOURNAISE et ROMAIN, par jugement du 17 décembre 2009, permettant la sauvegarde de 23 emplois ;
- PREND ACTE que, dans le même temps, la SA JEANTILS-GILLET s'est engagée à céder son fonds de commerce à la SARL JEANTILS-GILLET, afin de reconstituer l'entité d'origine qui regroupait, avant l'année 2000 et le rachat par le groupe WINSOL, une seule société reconnue pour son savoir-faire, l'acquisition de ce fonds de commerce s'accompagnant de la reprise de 14 salariés, les porteurs de projet envisageant, par ailleurs, de créer 5 emplois de commerciaux supplémentaires, pour la structure nouvellement créée ;
- DECIDE d'accorder à la SARL JEANTILS-GILLET, créée par MM. FOURNAISE et ROMAIN, une avance à taux zéro, remboursable sur 5 ans, après un différé d'un an à compter du 1<sup>er</sup> versement des fonds ;
- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

### **2010.09.265 - AIDE AU CRITT-MDTS POUR L'ACQUISITION D'UN BANC DE TESTS TRIBOLOGIQUES DE PROTHESES ORTHOPEDIQUES**

La Commission Permanente

DECIDE, compte tenu des enjeux et du positionnement stratégique de la structure, d'accorder au CRITT-MDTS (Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie) de CHARLEVILLE-MEZIERES une subvention représentant 40 % du montant HT de l'acquisition d'un banc de tests tribologiques de six postes de prothèses orthopédiques.

### **2010.09.266 - AFFAIRES ECONOMIQUES - Programme INTERREG IV CRITT-MDTS - Projet POLYCHANVRE - Actualisation**

La Commission Permanente :

- CONSIDERANT que le dossier déposé par le CRITT-MDTS de CHARLEVILLE-MEZIERES, qu'elle a examiné le 29 août 2008, portant sur la réalisation du projet POLYCHANVRE, inscrit au Programme INTERREG IV, relatif au développement transfrontalier de matériaux composites polymère-chanvre, a été retardé et que son coût a diminué ;
- DECIDE de rabaisser la participation du Conseil Général ;
  - AUTORISE le Président à signer l'avenant à la convention correspondant.

### **2010.09.267 - AFFAIRES ECONOMIQUES**

**Financement d'une demi-allocation de recherche pour un chercheur préparant un doctorat au CERFE de BOULT AUX BOIS**

La Commission Permanente :

- DECIDE de répondre favorablement à la demande du CERFE (Centre de Recherche et de Formation en Eco-Ethologie) de BOULT AUX BOIS et d'accorder à l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA) une demi-allocation de recherche annuelle, permettant l'accompagnement de Melle Marie-Amélie FORIN-

WIART pour la préparation de sa thèse sur "l'effet du mode de vie des chats domestiques, sur les variations saisonnières de leur régime alimentaire et de leur taux de prédation en milieu rural" ;

- AUTORISE le Président à signer, pour la durée du doctorat, soit trois ans, la convention à passer avec l'URCA.

#### **2010.09.268 - FONDS TOURISTIQUE DEPARTEMENTAL - Deuxième répartition**

La Commission Permanente, au titre du Fonds Touristique Départemental :

- DECIDE de reporter l'examen du dossier de l'Hôtel du Commerce situé à ROCROI ;
- DECIDE d'accorder des subventions, selon la répartition jointe en annexe à la délibération.

#### **2010.09.269 - CAMPAGNE FLEURIR LA FRANCE 2010 - Remise des prix**

La Commission Permanente :

- DECIDE, dans le cadre de la Campagne "Fleurir la France", de décerner des prix, en fonction du palmarès départemental, joint en annexe à la délibération ;

Les particuliers, édifices publics et collèges classés « Hors Concours », recevront un diplôme.

- PREND ACTE que, pour la Campagne "Fleurir la France" 2010, le Conseil Général a reçu des chèques et virements bancaires ;

- DECIDE d'attribuer ces dons selon la répartition proposée.

#### **2010.09.270 - PLAN DE MODERNISATION DES BATIMENTS D'ELEVAGE Deuxième répartition 2010**

La Commission Permanente

DECIDE, au titre du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage, d'allouer des subventions, selon la répartition jointe en annexe à la délibération.

#### **2010.09.271 - SUBVENTIONS DIVERSES AGRICULTURE**

La Commission Permanente

DECIDE, au titre des aides du Conseil Général aux organismes œuvrant dans les domaines de l'agriculture et de l'environnement, d'accorder des subventions :

- à l'association AGROBIO ARDENNES, dans le cadre de l'organisation de la 7<sup>ème</sup> édition de la foire bio, qui s'est déroulée les 12 et 13 juin 2010, à WADELINCOURT, cette subvention représente 26,66 % des frais de communication et de publicité,
- à l'Agence Locale de l'Energie des Ardennes (ALE), pour l'organisation du salon BIOGAZ, les 24 et 25 septembre 2010 à CLAVY WARBY ; cette subvention s'ajoute à l'aide apportée par le Conseil Général dans le cadre de la location du chapiteau,
- à la Fédération des Syndicats d'Elevage du Cheval de Trait Ardennais, pour l'organisation de différentes manifestations à caractère agricole,
- à l'association "Haras Nouveau de Buzancy", pour la poursuite de ses actions de promotion de l'élevage des chevaux ardennais,
- à l'association Ardennes Génétique Elevage, pour l'acquisition de matériel d'exposition et de stockage, dans le cadre des Journées de l'Elevage de SEDAN, qui se dérouleront les 10, 11 et 12 septembre prochains, manifestation par ailleurs subventionnée par le Conseil Général.

#### **2010.09.272 - TRAVAUX CONNEXES AU REMEMBREMENT**

La Commission Permanente

DECIDE, au titre de la réalisation des travaux connexes au remembrement, d'accorder à l'Association Foncière Intercommunale de BALAN, BAZEILLES, GIVONNE et SEDAN une subvention, représentant 50 % du coût HT des travaux de voirie, d'hydraulique et d'aménagements paysagers consécutifs au remembrement.

En application de la décision de l'Assemblée Départementale du 10 décembre 2008, le financement de ces travaux connexes collectifs ne tient pas compte du plafonnement de la dépense subventionnable.

### **2010.09.273 - AMENAGEMENT FONCIER DE SERY - Modification de périmètre**

La Commission Permanente :

- APPROUVE la modification du périmètre d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier de SERY, par exclusion et inclusion de certaines parcelles ;
- AUTORISE le Président à signer le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 10 septembre 2008, tel qu'il figure en annexe à la délibération.

### **2010.09.274 - ELECTRIFICATION RURALE - Deuxième répartition des crédits du FACE : programme "principal" - programme "environnement"**

La Commission Permanente

DECIDE, au titre de l'électrification rurale, d'adopter les deuxièmes répartitions des crédits du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACE) concernant le programme "principal", et le programme "environnement", telles qu'elles figurent en annexes 1 et 2 à la délibération.

### **2010.09.275 - ECLAIRAGE PUBLIC URBAIN**

La Commission Permanente

DECIDE, au titre de l'éclairage public urbain, d'accorder des subventions, selon la répartition jointe en annexe à la délibération.

## **DIRECTION DES INTERVENTIONS SOCIALES ARDENNAISES**

### **2010.09.276 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS FAMILIALES OU A CARACTERE SOCIAL - Troisième répartition**

La Commission Permanente

DECIDE, dans le cadre de l'aide en faveur des associations œuvrant dans le domaine médico-social, d'accorder des subventions de fonctionnement, selon la répartition jointe en annexe à la délibération.

### **2010.09.277 - PLACEMENT D'ADULTES HANDICAPES EN BELGIQUE (BB-AP-SR-SB-MB)**

La Commission Permanente :

- APPROUVE le placement en établissement spécialisé belge "Le domaine des Sorbiers" à SPA, des trois adultes handicapés suivants :
  - Monsieur BB, né le 23/02/1987
  - Monsieur AP, né le 22/09/1989
  - Mademoiselle SR, née le 15/01/1988
- APPROUVE le placement en foyer de vie belge des deux adultes handicapés suivants :
  - Mademoiselle SB, accueillie au "Domaine des Sorbiers" à SPA, depuis le 23 juin 2010
  - Monsieur MB, admis au service résidentiel pour adultes "Le Brasier, les Goëlands", ASBL ACIS à PESCHE (COUVIN), depuis le 7 mai 2010
- AUTORISE le Président à signer pour chacun des intéressés, les deux établissements n'étant pas agréés à recevoir les bénéficiaires de l'aide sociale, les conventions nominatives d'admission à passer avec les établissements, telles qu'elles figurent en annexe à la délibération.

### **2010.09.278 - SYSTEME D'INFORMATION - Consultation de données nominatives**

La Commission Permanente :

- APPROUVE les deux projets de convention, tels qu'ils figurent en annexe à la délibération, à intervenir entre le Groupement d'Intérêt Public "Maison Départementale des Personnes Handicapées des Ardennes" et le Conseil Général pour la mise en œuvre d'un dispositif sécurisé permettant aux personnels de la MDPH, en charge de l'instruction des prestations au bénéfice des personnes handicapées, d'accéder, en consultation, aux données du système d'information du Conseil Général, les personnels du Conseil Général pouvant accéder, dans le même esprit et les mêmes conditions, à "PERCEAVAL MDPH" ;

- AUTORISE le Président à signer ces documents.

#### **2010.09.279 - DEMANDES DE CONTRAT JEUNE MAJEUR DE PLUS DE 21 ANS (JC-CJ)**

La Commission Permanente

DECIDE, au titre du soutien du Conseil Général en faveur des jeunes majeurs de plus de 21 ans, inscrits dans une démarche d'insertion socio-professionnelle, d'accorder les aides suivantes :

- à JC, né le 10 mai 1989, actuellement en 1<sup>ère</sup> année de Bac Professionnel « Pilotage des systèmes informatisés » au Lycée Professionnel de VIVIER AU COURT, une aide pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2010 au 31 juillet 2011.

Du montant accordé viendront en déduction les bourses scolaires (dont le montant n'est pas connu à ce jour).

- à CJ, née le 8 juin 1989, actuellement en 1<sup>ère</sup> année de BTS « Assistante de Manager » au Lycée Sévigné de CHARLEVILLE-MEZIERES, une aide pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2010 au 31 juillet 2011.

#### **2010.09.280 - CONTRAT JEUNE MAJEUR DE PLUS DE 21 ANS (VO)**

La Commission Permanente

DECIDE, au titre du soutien du Conseil Général en faveur des jeunes majeurs de plus de 21 ans, inscrits dans une démarche d'insertion socio-professionnelle, d'accorder à VO, née le 12 octobre 1989, actuellement en 2<sup>ème</sup> année de BTS Assistante de Gestion PME/PMI au Lycée Pierre Bayle à SEDAN, une aide mensuelle qui correspond à une prise en charge de novembre 2010 à juillet 2011.

#### **2010.09.281 - DEMANDE DE REMISE DE DETTE (SW)**

La Commission Permanente :

- PREND ACTE du recours gracieux formé par Madame SW, contre le recouvrement d'un trop perçu d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), pour des heures prévues dans son plan d'aide, non réalisées en 2008 ;

- DECIDE, après examen du dossier, de ne pas donner de suite favorable à la demande présentée et de proposer à l'intéressée de solliciter un échelonnement du remboursement des sommes dues auprès de Madame le Payeur Départemental.

### **DIRECTION DES FINANCES**

#### **2010.09.282 - MARCHES FORMALISES ET MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE Communication**

La Commission Permanente donne acte au Président du Conseil Général de sa communication relative aux marchés formalisés et aux marchés à procédure adaptée, passés en juillet 2010.

### **DIRECTION DES ROUTES ET INFRASTRUCTURES**

#### **2010.09.283 - AMENAGEMENT DE ROUTES DEPARTEMENTALES EN TRAVERSE - Communes de BOURG-FIDELE, GIVONNE, HAUVINE, SIGNY-L'ABBAYE, VAUX-VILLAINNE, WARCQ et CHARLEVILLE-MEZIERES**

La Commission Permanente, au titre de l'aménagement de routes départementales en traverse d'agglomération :

- DECIDE d'affecter des crédits pour la remise en état des chaussées incombant au Conseil Général aux Communes, Communauté d'Agglomération et Syndicat suivants :

- BOURG-FIDELE (Route Départementale n° 22),
- GIVONNE (Route Départementale n° 4a),
- VAUX-VILLAINNE (Route Départementale n° 34),
- HAUVINE (Route Départementale n° 980),
- SIGNY-L'ABBAYE (Route Départementale n° 2),
- WARCQ (Route Départementale n° 322 au lieu-dit La Mal Campée),



- Communauté d'Agglomération Cœur d'Ardenne (Route Départementale n° 989) dans le cadre des travaux concomitants à la création d'un pôle multimodal à CHARLEVILLE-MEZIERES,
  - DECIDE, afin d'assurer une bonne coordination des travaux, de confier aux Communes de BOURG-FIDELE, VAUX-VILLAINES, SIGNY-L'ABBAYE, WARCQ, à la Communauté d'Agglomération Cœur d'Ardenne et au SIVOM de MACHAULT (HAUVINE) la maîtrise d'ouvrage de la partie des travaux incombant au Conseil Général, c'est-à-dire le réaménagement des chaussées ;
  - APPROUVE, pour les travaux d'aménagement, les projets de contrats de mandat de maîtrise d'ouvrage à intervenir avec les Communes de BOURG-FIDELE, VAUX-VILLAINES, SIGNY-L'ABBAYE, WARCQ, la Communauté d'Agglomération Cœur d'Ardenne, ainsi que l'avenant n° 1 au contrat passé avec le Syndicat à Vocation Multiple de MACHAULT, tels qu'ils figurent en annexe à la délibération ;
  - AUTORISE le Président à signer ces documents.

#### **2010.09.284 - VIABILITE HIVERNALE**

##### **Convention pour le salage et le déneigement avec la commune de MOUZON**

La Commission Permanente :

- APPROUVE la convention relative à la mise en œuvre des opérations de salage et de déneigement sur la route départementale n° 19E (commune de MOUZON), à intervenir avec la Commune de MOUZON, telle qu'elle figure en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer ce document.

#### **2010.09.285 - AIDE A LA VOIRIE COMMUNALE - Troisième répartition**

La Commission Permanente :

- DECIDE, au titre des aides à la voirie communale, d'accorder à la Commune de JOIGNY SUR MEUSE une subvention représentant 20 % de la dépense subventionnable, pour l'aménagement de la rue de la Halle qui dessert le groupe scolaire et qui permettra de sécuriser l'accès à l'école ;
- DONNE DELEGATION au Président pour établir et signer l'arrêté d'attribution de subvention.

#### **DIRECTION DES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX**

##### **2010.09.286 - ROUTES DEPARTEMENTALES 991 ET 28 - Commune de BOUVELLEMONT Aménagement spécifique de sécurité - Dégagement de visibilité**

La Commission Permanente :

- DECIDE, afin d'améliorer la visibilité au croisement des RD 991 et 28 à BOUVELLEMONT, d'acquérir des emprises, de nature de terrain d'agrément, dans des parcelles appartenant à M. et Mme WUILLEME Christophe, cadastrées B n° 11, pour une superficie de 24 m<sup>2</sup>, et n° 242, pour une superficie de 1 m<sup>2</sup>, lieudit "Le Village" à BOUVELLEMONT ;
- Dans le cadre des travaux, il a été prévu l'enlèvement de la haie existante et son remplacement par un muret et un grillage de nature et de dimension similaires à l'existant.
- AUTORISE le Président à signer tout document et acte se rapportant à cette opération.

#### **2010.09.287 - REGULARISATION D'EMPRISE A AUTRECOURT ET POURRON - RD 27**

La Commission Permanente :

- DECIDE, conformément au plan joint en annexe à la délibération, d'acquérir une partie de la parcelle sise à AUTRECOURT ET POURRON, cadastrée AB 317, pour une superficie d'environ 120 m<sup>2</sup>, appartenant à Madame Geneviève MARZLOFF, à un prix conforme à l'estimation du Service du Domaine ;
- DECIDE de classer dans le domaine public départemental les parcelles cadastrées AB 316 d'une superficie de 350 m<sup>2</sup> issue du domaine public communal et AB 317 (pour partie) ;
- AUTORISE le Président à signer tous les actes nécessaires.

### **2010.09.288 - CESSION DE PARCELLES DEPARTEMENTALES A LA FEREE**

La Commission Permanente :

- DECIDE de céder à la Commune de LA FEREE, trois parcelles départementales, cadastrées D 34, 35 et 418, d'une contenance respective de 9 866 m<sup>2</sup>, 17 846 m<sup>2</sup> et 7 488 m<sup>2</sup>, soit au total 35 200 m<sup>2</sup>, correspondant au tracé de l'ancienne Voie Ferrée d'Intérêt Local et longeant, pour partie, le chemin rural dit de la Queue de l'Etang, au prix estimé par France Domaine, les frais de notaire étant à la charge de la Commune ;
- AUTORISE le Président à signer tous les actes relatifs à cette cession.

### **2010.09.289 - CESSION DE PARCELLES DEPARTEMENTALES A SECHEVAL**

La Commission Permanente :

- DECIDE de céder à la Commune de SECHEVAL trois parcelles départementales situées le long de la RD 88, cadastrées AE 208, 210, 212, ne présentant aucun intérêt pour le Département, d'une contenance respective de 6 m<sup>2</sup>, 26 m<sup>2</sup> et 269 m<sup>2</sup>, soit 301 m<sup>2</sup> au total, à un prix conforme à l'estimation du Service du Domaine, pour la réalisation d'un chemin piétonnier, les frais de notaire étant à la charge de la Commune ;
- AUTORISE le Président à signer tous les actes relatifs à cette cession.

### **2010.09.290 - CESSION DU PRESOIR DE MARGY - Commune de VIEL SAINT REMY**

La Commission Permanente :

CONSIDERANT que la mise en valeur et l'animation du pressoir à cidre de Margy, sis sur la Commune de VIEL-SAINT-REMY, cadastré section D n° 333, et propriété du Conseil Général, relèvent davantage de la compétence de la Commune ;

- DECIDE, compte tenu des travaux nécessaires pour la remise en état du bien, de céder le pressoir à l'euro symbolique à la Commune, qui passera convention avec l'Association du Pressoir de Margy et de la Sauvegarde du Patrimoine de VIEL-SAINT-REMY, pour l'utilisation et la mise en valeur de ce bien, la Commune ayant à sa charge les frais de notaire inhérents à l'acquisition ;
- AUTORISE le Président à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tout autre document relatif à cette cession.

### **2010.09.291 - CESSION D'UN TERRAIN SUR LE PARC ECOVERT DE VIVIER AU COURT**

La Commission Permanente :

- PREND ACTE que le Cabinet GALAND a informé le Président de sa recherche, pour le compte d'un client professionnel, d'un terrain non bâti pour la construction d'un bâtiment industriel de 200 m<sup>2</sup> ;
- PREND ACTE que ce Cabinet a confirmé l'accord de son client, Monsieur Yusuf DINC, pour acquérir un terrain d'environ 1 500 m<sup>2</sup>, à prendre dans la parcelle cadastrée ZB 185, située sur le Parc Ecovert de VIVIER AU COURT et d'en confier la transaction à son notaire, Maître DOUBLET ;
- PREND ACTE que M. DINC crée son entreprise "Espace Brillance", sous forme d'EURL, dont l'activité consiste en la préparation et le nettoyage de véhicules légers et véhicules utilitaires, et la vente de produits y afférents auprès des professionnels et particuliers et que l'acquisition du terrain ainsi que la construction du bâtiment seront pris en charge par M. DINC, sous forme de SCI, en cours de constitution ;
- DECIDE de vendre le terrain susvisé à M. DINC ou toute personne morale qu'il créera pour la réalisation de son projet, à un prix, qui correspond au prix de revient pour le Conseil Général ; la vente sera soumise au régime de la TVA sur marge, le Département étant assujéti à la TVA, par déclaration du 23 février 2007, pour toutes les opérations concernant les Parcs d'Activités, et l'acquisition du terrain par le Conseil Général n'ayant pas ouvert droit à déduction de la TVA ;
- DECIDE d'appliquer ce même prix, pour les ventes ultérieures de terrains sur le Parc Ecovert de VIVIER AU COURT ;
- APPROUVE le cahier des charges de cession de terrain, tel qu'il figure en annexe à la délibération, et décide de le transmettre au Préfet, pour approbation ;
- AUTORISE le Président à signer :
  - la convention spécifique de rejet des effluents au réseau public d'eaux usées et de restitution des eaux pluviales au réseau de fossés publics,
  - le compromis de vente au profit de M. Yusuf DINC, ou toute autre personne morale créée par ses soins, d'un terrain de 1 500 m<sup>2</sup> environ, qui pourra varier en fonction du document d'arpentage définitif à

établir, à prendre dans la parcelle cadastrée ZB 185, aux conditions suspensives d'obtention d'un prêt et du permis de construire. Un pacte de préférence au profit du Conseil Général sera inséré, lui permettant d'être informé prioritairement dans l'éventualité d'une revente,

➤ l'acte de vente ainsi que tout autre document relatif à cette vente, en cas de levée de toutes les conditions suspensives.

### **2010.09.292 - CESSION DE TERRAINS SIS 18 ET 20 RUE BAYARD A CHARLEVILLE-MEZIERES**

La Commission Permanente :

CONSIDERANT qu'elle a autorisé, le 7 mai 2010, sous réserve de l'obtention d'un permis de construire, la cession à la Société LCP domiciliée à REIMS de terrains et bâtiments, situés 18 et 20 rue Bayard à CHARLEVILLE-MEZIERES, d'une surface de l'ordre de 13 ares, cadastrés CD 2, 4, 274 et 280 et que cette cession s'est effectuée à un prix négocié ;

- PREND ACTE qu'à ce jour, pour des motifs économiques et administratifs, la Société LCP a demandé, par l'intermédiaire de son notaire, de modifier l'identité de l'acquéreur, en transférant ce projet de cession au profit de la Société BDM, domiciliée 35 Quai du Pré Long à LAGNY SUR MARNE (77) ;

- DECIDE, compte tenu que cette société présente toutes les garanties financières et réglementaires requises au vu des éléments qu'elle a remis et que cette modification n'a aucune incidence sur le projet initial de cession, de répondre favorablement à la demande présentée, dans les mêmes limites respectives d'obtention des documents d'urbanisme et de délivrance de prêt correspondants ;

- AUTORISE le Président à signer le compromis puis l'acte correspondant et tous les documents ultérieurs, en liaison avec cette cession au profit de la Société BDM.

### **2010.09.293 - CHAPITEAUX : MISES A DISPOSITION EN 2010**

La Commission Permanente, dans le cadre du dispositif de mise à disposition de chapiteaux aux collectivités ou associations pour des manifestations ayant un rayonnement au moins départemental :

- ARRETE la liste des manifestations dont le caractère départemental est accepté, telle qu'elle figure en annexe 1 à la délibération, manifestations auxquelles s'ajoutent les opérations suivantes :

- les Autos de l'Espoir à CHARLEVILLE-MEZIERES
- le festival Rock sur EL-Mont à AIGLEMONT
- les Comices Agricoles
- le Salon international 4X4 motos et quads à DAIGNY
- la Fête des Enfants à NANTEUIL SUR AISNE
- le tournoi international de football benjamins à BAZEILLES

- ARRETE la liste des manifestations à caractère humanitaire ou de rayonnement national (sportif ou devoir de mémoire) pour lesquelles la mise à disposition du chapiteau est intégralement prise en charge par le Conseil Général, telle qu'elle figure en annexe 2 à la délibération.

### **DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE**

### **2010.09.294 - VENTE PUBLIQUE MOBILIERE DES DOMAINES**

#### **Aliénation pour le compte du Département**

La Commission Permanente

AUTORISE le Président :

- à remettre les 6 véhicules désignés en annexe à la délibération au Commissariat aux Ventes des Domaines de NANCY, en vue de leur aliénation ou destruction ;

- à les radier des registres d'inventaire, après cession ou destruction.